

## **CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 29 SEPTEMBRE 2010**

Présents : Michel JERDELET, Dominique DA SILVA, Daniel BRIQUE, Monique TOMADON, Marie Christine POCHE, Annie POLTANI, Cédric GRIVET, Gilles MARQUET, Didier CHAPUIS, Gérard BELLINA, Patrick PERRIER DAVID

Secrétaire de séance : Marie-Christine POCHE

Le compte rendu de la séance précédente du 21 juillet 2010 est approuvé.

### **Informations diverses**

#### **Documents présentés en séance :**

Etude d'impact en montagne, Grand angle 01, Aménagement du territoire (CCI), rapport annuel AMF, communes forestières

**Réunions passées** : tableau remis avec la convocation

### **Travaux d'entretien et d'investissements**

#### **Station d'épuration / lagunage**

Le rapport final de l'hydrogéologue préconise, devant le risque d'interconnexions entre le ruisseau de Vaucheny et la source Métral sur le territoire de la commune de Lancrans, la réalisation d'un traçage afin d'établir un lien éventuel entre ces deux sites. Un devis sera demandé pour effectuer cette opération.

D'autre part, la procédure d'acquisition du chemin d'accès est en cours.

### **Finances**

#### **Personnel communal**

##### **1) Modification du tableau des emplois permanents**

Le Maire rappelle la délibération du 27 août 2008 autorisant la création d'un emploi d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe contractuel.

Il propose de créer un emploi d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe d'une durée hebdomadaire de 21 heures, précisant que cet emploi serait pourvu au niveau du cadre d'emplois des adjoints administratifs de 2<sup>ème</sup> classe.

A l'unanimité, le conseil municipal donne son accord et autorise le maire à procéder aux déclarations de vacance de poste et à prendre les dispositions relatives au recrutement.

##### **2) Indemnité d'Administrative de Technicité 2010**

Le montant global de l'indemnité administrative de technicité destinée au personnel communal est fixé à l'unanimité à 5 023 €.

### **3) Indemnité d'Exercice de Mission des Préfectures 2010**

Le montant global de l'indemnité d'exercice de mission des préfectures destinée au personnel communal est fixé à l'unanimité à 4 153 €.

#### **Déneigement du hameau du Bouant**

A l'unanimité, le conseil municipal accepte le projet de convention pour le déneigement du hameau de Bouant et prévoyant une rémunération à la commune de Chézery de 87.00 € par heure d'intervention

#### **Décision modificative : virement de crédits (section d'investissement)**

Restitution de dépôt de garantie

Diminution de crédit                      compte 2158 (autre matériel - outillage)                      - 380 €

Augmentation de crédit                      compte 165 (cautionnement – dépôt garantie) + 380 €

**Adopté à l'unanimité**

#### **SPANC**

Suite à l'obligation faite aux communes d'exercer un contrôle technique sur les systèmes d'assainissement non collectifs, le conseil municipal décide à l'unanimité de créer un Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC), de limiter la compétence du service au contrôle des installations nouvelles et existantes et de déléguer la gestion de ce service.

#### **Sécurité traverse du village**

Le Maire informe le conseil municipal de la réunion du 24 septembre 2010 au cours de laquelle le chef de l'agence routière Bellegarde – Pays de Gex du Conseil général a demandé comme préalable à toute étude une enquête de circulation à la traversée du village et du hameau de La Mulaz. Un devis sera demandé au service concerné du Conseil Général.

#### **Affaires forestières**

##### **Coupe affouagère 2011**

La coupe d'affouage 2011 d'un volume de 200 m<sup>3</sup> environ et d'une superficie de 2 hectares sera tracée dans la parcelle J. Le conseil municipal à l'unanimité fixe la taxe d'affouage à 50 € et nomme les responsables : Cédric Grivet, Daniel Brique, Didier CHAPUIS.

##### **Ventes de bois**

Lors des ventes de bois le 28 septembre 2010 à Nantua, les deux lots communaux ont été adjugés ;

Parcelle C	434 m <sup>3</sup>	18874 € (51€/m <sup>3</sup> )
Parcelles F/G	647 m <sup>3</sup>	18281 € (38€/m <sup>3</sup> )

## Urbanisme

### **Schéma de Cohérence Territorial (SCOT)**

Le Maire rappelle au conseil municipal que le SCOT du Pays Bellegardien est entré dans la phase d'étude et d'élaboration du document d'orientation et d'objectifs.

Une réunion à destination des élus se déroulera prochainement à Champfromier.

### **Autorisations d'occupation des sols**

#### **Déclaration préalable**

- Mr MIGNOT André (panneaux photovoltaïques)

#### **Permis de construire**

- Mr OVAL Francisco (rénovation maison existante, création d'un appartement, et d'un couvert) : refus suite non-conformité avec le POS
- Mr OVAL (projet modifié)
- ZANCHI Patrice (Maison individuelle)

#### **Certificats d'urbanisme (d'information)**

- Mme MATTRAT Martine Parcelles AB 429, 430 , 432, 433
- Mlle SCAPPATICCI Parcelle ZB 159 à La Mulaz

#### **Déclarations d'intention d'aliéner (droit de préemption urbain)**

- Vente MATTRAT Martine / GUERBE Jean Bernard
- Vente COUTIER Pascal / SCCV Le Clos  
Pour ces deux ventes, le conseil municipal ne fait pas valoir son droit de préemption
- Vente SCAPPATICCI Alexia/ DA SILVA – LUCAT  
la parcelle ZB 159 se trouvant dans une zone ND du POS, le droit de préemption urbain n'est pas applicable et le conseil municipal n'a donc pas à se prononcer.

## Divers

Le Maire fait part au conseil municipal :

- d'un courrier du Président du Conseil Régional concernant l'avenir de la Compagnie Nationale du Rhône
- d'un courrier de demande de subvention du Président du Ski Club de Bellegarde. Le conseil décide de ne pas donner suite à cette demande.
- D'un courrier de remerciements du Vélo Club de Bellegarde.

La séance est levée à 20 h 30

Le Maire,  
Michel JERDELET